



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par :

Aurélie Desjardins et Eric Loisel

Tél : 03 88 13 06 29 / 03 89 66 66 80

Mél : prenom.nom@developpement-durable.gouv.fr

Réf : 0653_TRONOX_Courrier Avicenn

Strasbourg, le 2 octobre 2020

Le directeur régional
à
Mme DETCHEVERRY
Association AVICENN
Maison des Associations
8 rue Général Renault
BàLettres n° 69
75011 PARIS

Mme Detcheverry,

Je souhaite tout d'abord vous assurer que la connaissance, le suivi et la caractérisation des nanomatériaux sont au cœur de la préoccupation de l'État.

Dans le cadre du Plan National Santé-Environnement (PNSE), un appel à projet de recherche a été lancé en 2013 pour travailler sur des nouvelles méthodologies de caractérisation des nanomatériaux et d'interprétation des résultats. Une première campagne de mesure exploratoire a été menée chez Cristal, seul exploitant à s'être porté volontaire. Puis un second projet de recherche a été lancé sur 3 ans entre 2016 et 2018 avec l'INERIS pour aller plus loin et mieux caractériser les rejets autour de son site (mesures de retombées réelles). En parallèle, l'état a demandé à l'INERIS de travailler sur des modélisations de dispersion des nanomatériaux à grandes et faibles distance. Il a également demandé à l'ANSES de travailler sur une valeur toxicologique de référence pour le TiO2 et a consulté le HCSP par deux fois sur ces questions.

Au niveau régional, étant donné les interrogations relatives au risque sanitaire que le TiO2 sous forme nanoparticulaire pourrait engendrer et les évolutions réglementaires en cours sur cette substance, le Préfet a imposé à l'exploitant la conception et la mise en œuvre d'un programme de surveillance environnementale des incidences de ses émissions de TiO2, incluant la forme nanométrique, sur la base des conclusions du programme de recherche Nanoldent. Depuis 2016, la DREAL suit attentivement le sujet et réalise des inspections fréquentes sur le thème des nanomatériaux chez cet exploitant particulièrement.

En réponse à vos questions, l'exploitant de l'usine Tronox (changement d'exploitant mi 2019) à Thann a effectué 3 campagnes de surveillances :

- la première campagne d'été a eu lieu en juin 2019,
- la première campagne d'hiver 2019 a duré de quelques semaines et a été menée en février 2020 pour des questions de réglage d'instrumentation,

- la dernière campagne était en fin de prélèvement lors de notre inspection du 22 juillet 2020. L'exploitant a prévu d'opérer la prochaine en toute fin d'année.

Le programme de surveillance est constitué de 6 jauges Bergerhoff permettant de connaître les dépôts atmosphériques et de 2 échantillonneurs Particlever (instrument qui a nécessité une adaptation, celui-ci fonctionnant à la base sur 24h, pour pouvoir faire une acquisition sur 7 jours) permettant de mesurer les concentrations de TiO₂ dans l'air. Deux témoins sont mis en place en supplément pour les 2 instruments. La présence de forme nanométriques s'observe par l'analyse des échantillons au microscope électronique à balayage. Tous ces points se trouvent dans un rayon d'1 km autour du site.

Pour la première campagne, les résultats des jauges sont dans la moyenne des valeurs de la période 2016-2018 correspondant au cadre du programme de recherche Nanoldent réalisé par l'INERIS. Concernant les concentrations de TiO₂ dans l'air, aucune particule nanométrique isolée n'a été observée. Deux types d'éléments sont observés : des agglomérats de taille supérieures à 250 nm composés de nanoparticules et des sphéroïdes de plus de 100 nm pour certaines de plus de 400 nm. L'exploitant indique qu'il y a en proportion beaucoup plus de sphéroïdes que d'agrégats permettant de considérer que les concentrations relevées ne sont pas représentatives d'un aérosol nanoparticulaire. Il est à noter que les concentrations sont en baisse par rapport aux campagnes exploratoires effectuées en 2013 puis entre 2016 et 2018.

Par ailleurs, ces dernières années, divers investissements ont été engagés par l'exploitant pour réduire les émissions diffuses et canalisées.

Pour la seconde campagne réalisée en février 2020, les résultats nous ont été communiqués très récemment du fait des délais d'analyse accrus dans le contexte Covid. Ils ont drastiquement baissé et se retrouvent très proches de la limite de quantification. Nous attendons avec impatience les prochains résultats pour voir si la tendance se confirme.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.

Pour le directeur régional, le chef de service
de la prévention des risques anthropiques

Copie : Préfet du Haut-Rhin